

Un système novateur permet la traçabilité des ordures ménagères et des matières recyclables

MRC de Thérèse-De Blainville, Québec



Les bacs pour la collecte des ordures des citoyens ont été équipés d'un dispositif d'identification à radiofréquence. La dernière étape du projet consistera à y intégrer une technologie de pesée individuelle. (Source : Gedden)

Étude de cas du Fonds municipal vert

Valorisation et traçabilité des ordures ménagères (FHMV 7181)

Date d'achèvement : mai 2009

Valeur totale du projet : 693 032 \$

Financement du FMV : 346 516 \$

- La MRC de Thérèse-De Blainville a élaboré un programme régional de valorisation des matières résiduelles.
- Elle a développé une technologie novatrice de traçabilité permettant de mesurer la quantité d'ordures ménagères générées sur le territoire de ses sept municipalités.
- Les données obtenues permettent aux municipalités d'effectuer un suivi et un contrôle des ordures et de mesurer leur performance de recyclage.
- Le système permettra d'introduire des incitatifs financiers basés sur le principe du « pollueur-payeur » pour récompenser les citoyens qui détournent leurs ordures des sites d'enfouissement.

VUE D'ENSEMBLE La MRC de Thérèse-De Blainville a mis sur pied le projet MET-R-I-S afin de mesurer la quantité d'ordures ménagères générées sur le territoire de ses sept municipalités et d'en faire le suivi. La MRC souhaite moderniser la collecte des ordures ménagères et augmenter le nombre de flux de collectes. Dans le cadre du projet MET-R-I-S, elle a introduit une plateforme de contrôle électronique et créé une base de données centrale permettant aux municipalités d'analyser les tendances et de comparer les données. Malgré les importantes difficultés technologiques auxquelles elle s'est heurtée, la MRC a réussi à mettre sur pied un projet

novateur qui dépassait les objectifs initiaux. Grâce à ce système de mesure, les municipalités seront à même d'instaurer des incitatifs financiers basés sur le principe du « pollueur-payeur », permettant ainsi de réduire la quantité d'ordures se retrouvant dans les sites d'enfouissement. Le système MET-R-I-S pourrait également être utilisé pour la gestion des matières résiduelles d'origine commerciale, institutionnelle et industrielle.

ÉQUIPE DE PROJET

La MRC de Thérèse-De Blainville et ses sept municipalités

La firme Gedden inc.



Étude de cas du Fonds municipal vert



CONTEXTE Située entre Montréal et les Laurentides au nord, la MRC de Thérèse-De Blainville comptait 143 370 habitants en 2006, répartis dans sept villes : Blainville, Bois-des-Filion, Boisbriand, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse. Au cours des 20 dernières années, le nombre de citoyens a augmenté de 80 %. Avec un âge moyen de 37,5 ans, Thérèse-De Blainville se démarque par la jeunesse de sa population ainsi que par son niveau d'éducation et ses revenus élevés.

La MRC de Thérèse-De Blainville est administrée par un conseil formé des maires de chacune des sept municipalités du territoire. Un préfet, élu par ses pairs pour un mandat de deux ans, préside les séances du conseil.

La MRC de Thérèse-De Blainville a développé un programme régional de valorisation des matières résiduelles. En 2005, ses sept municipalités membres ont instauré des programmes de collecte dans le but de détourner les ordures ménagères des sites d'enfouissement et ont établi des cibles de détournement.

ÉLABORATION DU PROJET Le projet MET-R-I-S possédait un volet technologique très important. Chaque bac utilisé pour la collecte des ordures des citoyens a été équipé d'un dispositif d'identification à radiofréquence. Ces identifiants électroniques transmettaient l'information – par exemple la date et l'heure, l'adresse et le type de bac – au moyen de lecteurs sur les camions à ordures. Ces données étaient alors transmises à une base de données centrale à laquelle avaient accès tous les intervenants. Ainsi, le système MET-R-I-S permettait aux gestionnaires municipaux de connaître la participation de chaque citoyen en matière d'élimination, de recyclage et de compostage. Les ordures étaient pesées au moment où les camions les déposaient aux centres de transit.

Le projet MET-R-I-S devait à l'origine s'échelonner sur une période de 18 mois, mais il s'est finalement étalé sur 43 mois.

Il comportait cinq grandes étapes :

- La MRC s'est engagée à participer au projet.
- On a conçu et élaboré l'architecture du projet, puis on l'a mis en application.
- La MRC a engagé des sous-traitants, des partenaires technologiques et des fournisseurs d'équipement.
- Une « preuve de concept » a été réalisée en laboratoire.
- On a procédé aux essais sur le terrain.

RÉSULTATS Chaque municipalité participante dispose maintenant d'un compte qui lui permet de configurer en ligne les détails de ses contrats de collecte, d'associer ses contrats aux principaux sous-traitants, d'ajouter des informations sur les matières et d'accéder à l'information sur les contenants de collecte. Elle peut également suivre sa performance de recyclage et la comparer à celle de l'ensemble des autres municipalités de la MRC. Enfin, un module lui permet de générer des rapports selon le type de collecte (élimination des ordures ménagères, collectes sélectives, collectes spéciales comme les gros rebuts et matières résiduelles que les citoyens apportent directement à la municipalité).

Même s'il est un peu tôt pour mesurer les retombées de la solution MET-R-I-S sur les cibles de détournement initialement prévues, les données obtenues permettront à la MRC d'effectuer un suivi et un contrôle de ses déchets solides et d'analyser les tendances.

PROCHAINES ÉTAPES Quatre-vingt-dix pour cent de l'élaboration prévue du projet a été réalisée (mise en ligne du portail, installation des identifiants électroniques et du système embarqué). La MRC travaille sur les 10 % restants, c'est-à-dire l'intégration d'une technologie de pesée dans les bacs des citoyens permettant la pesée individuelle.



Étude de cas du Fonds municipal vert



Lorsque les ordures de chaque citoyen seront mesurées individuellement, les municipalités pourront introduire des outils économiques basés sur le principe du « pollueur-payeur » ; de tels incitatifs financiers (ex. : allègement fiscal ou réajustement de la taxe foncière) favorisent le changement de comportement.

LEÇONS RETENUES Le projet s'est heurté à la résistance des élus et à celle d'entreprises partenaires qui craignaient de perdre leur positionnement commercial. Une telle résistance n'ayant pas été prévue, il a fallu prouver par une démonstration sur le terrain que tous les intervenants bénéficieraient des retombées du projet.

Le système MET-R-I-S peut servir à la gestion des matières résiduelles peu importe leur origine – et même à la gestion des neiges usées et à la gestion des plaintes.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Personne-ressource, projet

Perrine Lapierre
Directrice générale
MRC de Thérèse-De Blainville
Tél. : 450 621-5546
Courriel : plapierre@mrc-tdb.org

Renseignements généraux

MRC de Thérèse-De Blainville
Tél. : 450 621-5546

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Pour accéder à la version intégrale du rapport ou pour en savoir davantage sur d'autres initiatives financées par le FMV, veuillez consulter le site Web du FMV au <www.fcm.ca/fmv> ou communiquer avec nous au 613 907-6208 ou au fmv@fcm.ca.